



ÎLOT DE VIEUX BOIS EN FAVEUR
DE LA BIODIVERSITE SUR LE BAN
DE COURTEMAÎCHE

Objectif :

- Favoriser l'habitat pour de nombreuses espèces, souvent menacées (oiseaux, chauves-souris, insectes, lichens, champignons, etc...).

Principes de gestion :

La commune renonce à toute mesure sylvicole, par exemple :

- l'exploitation du bois, entretien, plantation, etc...
- la construction de bâtiments et/ou d'utilisation de la surface

Cependant des abattages d'arbres pour la sécurité aux abords des chemins sont autorisés.

Contrat :

Le contrat sera établi dans le cadre du projet «Le stress hydrique: une opportunité» entre la commune et la station ornithologique suisse de Sempach.

Le contrat vise à laisser la surface forestière de la commune suivre sa dynamique naturelle au cours des 30 prochaines années.



L'indemnisation s'élève à un **total de Fr. 13 227.-**, soit **Fr. 441.-/an**.
Le montant est versé annuellement.



MERCI POUR VOTRE ATTENTION !

???? QUESTIONS ???

